Les riverains du grand lac noir

L'utilisation du lac en toute sécurité

L'utilisation des embarcations sur le lac doit être sécuritaire pour tous. Le lac désert autant des baigneurs que tout les types d'embarcation. Les baigneurs doivent nager en ayant un ballon très voyant pour que les conducteurs d'embarcation puissent les voirs. Les conducteurs de tout les type d'embarcation doivent toujours avoir les yeux rivés sur l'eau dans la direction qu'ils vont. Ces règles simples ne sont pas suivies par tous. Un baigneur qui se fait heurter par une embarcation n'a pas grand chance de s'en sortir indemnes.

Les embarcations de forte puissance et ou plus imposantes doivent céder le passage aux plus petits. De plus, les conducteurs doivent prendre le coté droit lorsque deux embarcations se croisent. Les embarcations de forte puissance doivent ralentir aux passages de plus petites embarcations ou de baigneurs.

Je ne peux pas énumérer toutes les situations des embarcations et des baigneurs sur le lac. Je vous réfère aux articles de lois du Québec

Les articles de lois du Québec et des règlements municipaux

Limites concernant la navigation de plaisance (municipale)

https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/protection-de-lenvironnement/limites-concernant-la-navigation-de-plaisance/

Infractions criminelles à la sécurité nautique et amendes connexes

https://cartebateau.com/fr/infraction-criminelle-bateau-plaisance-moteur

Règles de priorités - Règles de route - Règlement sur les abordages

https://cartebateau.com/fr/regles-priorite-bateau-savoir-pour-obtenir-carte-bateau